

Une motion des élus communautaires de Belle-Ile-en-Mer pour l'éloignement du projet éolien flottant

Le Télégramme

Publié le 24 novembre 2022 à 14h56 Modifié le 28 novembre 2022 à 10h54



Les éoliennes seront visibles derrière les fameuses aiguilles de Port Coton.

Lors du conseil communautaire de Belle-Ile-en-Mer du 22 novembre, les élus ont voté une motion demandant au Gouvernement de revoir sa décision concernant la localisation du projet éolien flottant.

Le conseil communautaire de Belle-Ile-en-Mer s'est réuni le 22 novembre. La présidente, en lien avec les quatre maires de Belle-Ile-en-Mer, propose au conseil communautaire d'approuver une motion relative à la localisation du projet éolien flottant au sud de la Bretagne. « Nous associant pleinement et complétant la motion prise par le conseil départemental du Morbihan sur ce même sujet, et dans le prolongement de la position fermement défendue par notre député, Jimmy Pahun, la présidente de la communauté de communes et les quatre maires de Belle-Ile-en-Mer demandent aujourd'hui avec insistance au Gouvernement de revoir sa décision et de travailler en dialogue à une localisation significativement plus éloignée de l'île. Ce débat ne saurait être pollué par la question du versement d'une compensation des nuisances provoquées par les éoliennes ».